

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Participation financière suite à l'inscription de l'enfant Enzo Luyat à l'école d'Herbeys pour l'année scolaire 2009/2010 et autorisation de signer la convention**

Madame le Maire expose la proposition de participation financière au fonctionnement de l'école d'Herbeys adressée à Laffrey par la commune d'Herbeys suite à la demande d'inscription par dérogation formulée par les parents de l'enfant Enzo Luyat.

La participation financière demandée par la commune d'Herbeys est fixée à la somme de 474.43 €.

Elle demande à l'Assemblée l'autorisation de signer le projet de convention de participation financière aux charges de fonctionnement de l'école d'Herbeys pour l'inscription de l'enfant Enzo Luyat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision à une séance ultérieure afin de déterminer si c'est à la commune de Laffrey ou au SIRPL de régler cette participation financière.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Demande de subvention de l'association France Alzheimer Isère et maladies apparentées.**

Madame le Maire expose la demande de subvention l'association France Alzheimer Isère et maladies apparentées faite par courrier en date du 02 février 2010.

Elle informe que cette association est une association de familles, composées exclusivement de bénévoles, dont la mission essentielle est d'aider, d'informer et de soutenir les malades et leur entourage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer de subvention à l'association France Alzheimer Isère et maladies apparentées.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Régularisation de facturation d'eau et assainissement.**

Madame le Maire rappelle la réclamation formulée par M. Franck Carrez Collion quant à sa facturation d'eau et d'assainissement car son compteur avait été relevé en août 2006 alors qu'il avait déménagé le 1er février 2006. Il était proposé de lui rectifier sa facturation au prorata de sa consommation d'août 2005 au 31 janvier 2006 soit une nouvelle facturation de 141.98 €. pour 40 m3 consommés à la place de 246.38 € pour 80 m3. Mais le Conseil municipal lors de la séance du 03 mai 2010 avait décidé à l'unanimité de revoir ce dossier ultérieurement après avoir plus d'informations.

Renseignements pris auprès du service des formalités de l'étude notariale qui a procédé à la vente de la maison de M. Franck Carrez Collion, il s'avère que la date de vente était le 07/04/2006 et la maison a été vendue à M. Patrick Giraud.

Donc, a priori, il n'y avait personne dans la maison entre le 1/02/2006 date de départ de M. Carrez Collion et le 07/04/2006, date d'achat de M. Patrick Giraud.

Il est proposé à nouveau de rectifier la facturation de M. Carrez Collion au prorata de sa consommation d'août 2005 au 31 janvier 2006 soit une nouvelle facturation de 141.98 €. pour 40 m3 consommés à la place de 246.38 € pour 80 m3.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de modifier la facturation de M. Carrez Collion au prorata de sa consommation d'août 2005 au 31 janvier 2006 soit une nouvelle facturation de 141.98 €. pour 40 m3 consommés à la place de 246.38 € pour 80 m3.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération de mandatement - Développement de l'action sociale pour les collectivités et établissements publics de l'Isère - Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre d'action sociale mutualisé au profit du personnel territorial.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territorial rend obligatoire et consacre le droit à l'action sociale pour tous les agents de la fonction publique territorial. Il y a obligation pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de proposer des prestations d'action sociale à leurs personnels et d'inscrire au budget ces dépenses ; à défaut le Préfet peut procéder à l'inscription d'office des crédits correspondants.

Madame le Maire expose :

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts en matière de protection santé et de prévoyance contre les accidents de la vie.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que :

La Commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure de marché public négocié engagée par le Centre de gestion de l'Isère.

La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces contrats auront les caractéristiques essentielles suivantes :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Durée du contrat : 5 ans, à effet du 1er janvier 2011. Reconduction possible par période annuelle et dans la limite d'une fois.

Madame le Maire est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération de mandatement - Développement de l'action sociale pour les collectivités et établissements publics de l'Isère - Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre de fournitures de titres restaurant et de titres CESU (Chèque Emploi Service Universel).**

Madame le Maire expose :

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que :

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de développer un contrat cadre de fournitures de titres restaurant et de titres CESU ouvert à l'adhésion facultative des agents et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure de marché public engagée par le Centre de gestion de l'Isère.

La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Ces contrats auront les caractéristiques essentielles suivantes :

- Lot 1 : Emission et mise à disposition de titres restaurant.
- Lot 2 : Emission et mise à disposition de titres CESU.

Durée du contrat : 5 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Reconduction possible par période annuelle et dans la limite d'une fois.

Madame le Maire est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération modificative du budget primitif 2010 :**

Madame le Maire expose que dans le cadre du contrôle des budgets primitifs 2010, la préfecture de l'Isère, suite à la réforme de la norme budgétaire et comptable M14, demande la régularisation du budget primitif 2010 de Laffrey concernant le traitement budgétaire des cessions des immobilisations en l'occurrence de la cession du terrain du cimetière.

Il s'agit de supprimer les comptes :

192/40	2 048.20 €
675/42	102 048.20 €
775	100 000.00 €
776/42	2 048.20 €
2116/40	1 048.20 €

Et de reporter au chapitre budgétaire 024 (ne comportant pas d'article) la recette nette de cession du terrain pour 100 000.00 €. Cette inscription au 024 en recette d'investissement permet de conserver l'équilibre du budget en investissement. Ce sera seulement au compte administratif que sera retracée l'exécution complète de la cession telle qu'elle est décrite par la norme comptable et budgétaire M14.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification du Budget primitif 2010 de la commune de Laffrey décrite ci-dessous.

Le Maire  
Hélène Perrin

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Proposition d'adhésion à l'Office de Tourisme de La Mure.**

Madame le Maire expose le courrier de l'Office de Tourisme de La Mure du 17 mai 2010 qui propose l'adhésion de Laffrey, la cotisation annuelle étant de 50.00 € pour l'exercice 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Office de Tourisme de La Mure pour l'exercice 2010.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

COMMUNE DE LAFFREY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Modification de l'affectation et du montant des tickets de location des barques de promenade de la régie de recettes des barques et bateaux pédaliers du lac de Laffrey.**

Madame le Maire expose que selon la trésorerie de Vizille, il y a un nombre trop élevé de tickets de location des barques de promenade : au 31/12/2010, le nombre de ces tickets détenus par le Receveur est de 3 207 tickets à 12.00 € l'unité.

La trésorerie demande qu'il soit procédé au changement d'affectation et donc à la modification du coût de ces tickets en décidant de les utiliser pour la location d'autres embarcations plus souvent louées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation des tickets ci-dessous :

Vu le stock de 3 207 tickets de location des barques de promenade à 12.00 € l'unité, l'affectation des tickets est la suivante :

7 tickets couleur verte affectés à la location des barques de promenade à 12.00 € l'unité,

1 000 tickets affectés à la location des bateaux pédaliers 5 places, série A, couleur bleu à 17.00 € l'unité,

1 000 tickets affectés à la location des bateaux pédaliers 4 places, couleur rose, à 14.00 € l'unité.

1 200 tickets affectés à la location des bateaux pédaliers 3 places, couleur orange, à 12.00 € l'unité,

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Compte rendu de Mme le Maire au Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Vu la délibération du Conseil municipal de Laffrey du 02 juin 2008 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a prise dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui s'est traduite par :

- La décision de louer l'appartement communal situé dans le groupe scolaire à Monsieur Englard et Madame Virginie Gomez à compter du 07 juin 2010, pour une durée de trois ans et pour un loyer de 500.00 € par mois.

Le Conseil municipal prend acte de la décision décrite ci-dessus.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Autorisation de demander au Conseil Général de l'Isère une subvention pour les travaux de refexion du mur du cimetière de Laffrey et de l'entrée de l'église intégrant un accès handicapés.**

Madame le Maire expose la nécessité de demander une subvention pour financer les travaux de refexion du mur du cimetière de Laffrey et de l'entrée de l'église intégrant un accès handicapés.

En effet, il n'y a pas d'accès adaptés pouvant permettre aux personnes handicapées de venir se recueillir dans l'église et sur la sépulture de leurs proches.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à demander une subvention pour financer les travaux de réfection du mur du cimetière de Laffrey et de l'entrée de l'église intégrant un accès handicapés.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAFFREY  
SEANCE DU 07 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Laffrey, régulièrement convoqué le vingt-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Hélène Perrin.

Date de convocation : 28 avril 2010

Membres du Conseil municipal : 11

Ayant pris part à la décision : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Rémi Horvath – Valérie Ponsard – Yann Liotard – Bénédicte Nicolet – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Sylvain Melmoux

Absent : M. Jean-Jacques Defaite (procuration à Philippe Faure)

M. Sylvain Melmoux a été nommé secrétaire.

Date d'affichage : 16 juin 2010

**Délibération : Autorisation de demander au Conseil Général de l'Isère une subvention pour les travaux concernant le mur de soutènement du chemin Sourd à Laffrey.**

Madame le Maire expose la nécessité de demander une subvention pour financer les travaux concernant le mur de soutènement du chemin Sourd.

Le mur est actuellement en mauvais état et menace de tomber, mettant la sécurité des personnes en danger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à demander une subvention pour financer les travaux concernant le mur de soutènement du chemin Sourd à Laffrey.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire  
Hélène Perrin